RÈGLEMENT CHÈQUE "MAITRISE D'OEUVRE"

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 de la Communauté de Communes Sud Estuaire soutient les projets de rénovation énergétique du parc privé de logements. Pour accompagner la mise en œuvre de cette action, la Communauté de Commune Sud Estuaire met en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat, « SudEstuaiRénov », en partenariat avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et les fournisseurs d'énergie à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023. Sous réserve de respecter certains critères, des aides pour accompagner les bénéficiaires dans leurs réflexions et leurs démarches, peuvent leurs être attribuées quel que soit leur niveau de revenus ou leur statut (propriétaire occupant, investisseur, syndic de copropriété), et ce, aux différentes étapes de leur projet de rénovation énergétique : audit énergétique, accompagnement de la prise de décision à la livraison des travaux, montage des dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs, maîtrise d'œuvre.

Les modalités d'intervention de ce dispositif sont susceptibles d'être adaptées selon l'évolution de la réglementation ou la redéfinition des priorités d'intervention de la Communauté de Communes de Sud Estuaire et des partenaires.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU CHÈQUE « MAITRISE D'OEUVRE »

- Tout type de logement (maison, appartement) situé sur le territoire de la Communauté de Communes de Sud Estuaire;
- Copropriété ayant un syndic (bénévole ou professionnel), enregistrée au Registre National des copropriétés, située sur le territoire de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, ayant fait l'objet d'un audit énergétique et s'engageant dans un projet de réhabilitation globale et performante ;
- Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndics de copropriétés.

Le financement de la maîtrise d'œuvre est conditionné à :

- la réalisation préalable obligatoire d'un audit énergétique ayant permis de justifier la capacité à atteindre les niveaux de performance indiqués ci-dessous ;

- pour les ménages : la réalisation préalable d'un accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation globale avec le/la conseiller(ère) SudEstuaiRénov ;

- la réalisation d'une rénovation globale intégrant si possible (*en fonction de la capacité technique du bâti et de la capacité financière du ménage/de la copropriété*) des énergies renouvelables et matériaux bio-sourcés et répondant aux critères suivants :

- **Pour les logements,** atteinte du niveau BBC rénovation **(<80 kWh ep/m².an,** étiquette B) ;
- **Pour les immeubles,** gain d'au moins **55 % d'économie d'énergie** primaire pour les 5 usages RT par rapport à la consommation conventionnelle avant travaux **et tendre vers l'étiquette C** par rapport à la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire avant travaux ;
- Les émissions annuelles de Gaz à Effet de Serre après rénovation, rapportées à la surface habitable (pour les maisons, être inférieures à la valeur initiale de ces émissions avant travaux avec l'atteinte de l'étiquette B).

Pour les ménages : ⚠ Avant la signature du devis du maître d'œuvre, un rendez-vous devra être pris avec le/la conseiller(ère) accompagnateur SudEstuaiRénov pour un rappel du contenu de la prestation.

CONTENU DE LA MAITRISE D'OEUVRE

L'accompagnement doit être réalisé par des prestataires référencés, préférentiellement sur le site france-renov.gouv.fr.

La prestation s'organise en 3 étapes :

1. Une phase de prescription s'adossant sur les préconisations de l'audit énergétique

- La prescription des matériaux (dont une variante si possible avec des matériaux bio-sourcés), équipements et techniques de mise en œuvre au regard des objectifs de performance énergétique définis ;
- La gestion des demandes d'autorisations au titre de code de l'urbanisme (déclaration préalable) pour changement de la modénature extérieure des bâtiments (remplacement de fenêtres, isolation par l'extérieur, etc.) ;
- Une assistance à la sélection des entreprises de travaux, qui doivent être conformes notamment en termes de certifications et de qualifications ;
- Une assistance à l'analyse des devis ;
- Une assistance à la signature des contrats de travaux.

2. Le suivi et le contrôle de la réalisation des travaux et notamment

Au moins une réunion de coordination de chantier avec les différents artisans (lots), en amont du lancement du chantier et durant les travaux :

- Le contrôle du respect des caractéristiques des matériaux et équipements mis en œuvre (épaisseurs, conductivité, coefficient de conduction, classement A*E*V, traitement des ponts thermiques linéiques et structurels, dimensionnement, rendement et modulation des systèmes de chauffage, conditions de stockage et de mise en œuvre des isolants…) ;
- Le contrôle du respect de la bonne mise en œuvre des matériaux et équipements (réseaux de ventilation, débits de ventilation, isolants…) ;
- La prise en charge et participation à un test d'étanchéité à l'air (si nécessaire, mission optionnelle) selon la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application AFNOR GA P50-784 par un professionnel agréé par QUALIBAT.

3. Réception du chantier

MONTANT DE L'AIDE

Ce financement ne pourra dépasser 100 % de la dépense.
En cas de dépassement, l'aide de la Communauté de Communes Sud Estuaire sera écrêtée au paiement.

	Montant de la prime de la Communauté de Communes Sud Estuaire
Copropriété	4210,00 € / bâtiment
Logement	810,00 € / logement

MODALITÉS DE DEMANDE ET DE VERSEMENT DE L'AIDE

1. Procédure de demande d'aides

Les demandes d'aides et de versement sont adressées par :
- voie postale à :
Emmanuelle Dervaux - Service environnement,
Communauté de Communes Sud Estuaire, 2 rue Jules Ferry - 44250 Saint-Brevin-les-Pins
ou
- mail : *sudestuairenov@cc-sudestuaire.fr*

1.1. Composition du dossier de demande d'aide :
- le formulaire de demande de subvention de la Communauté de Communes Sud Estuaire signé (annexe 1) ;
- le compte-rendu de l'audit énergétique réalisé préalablement ;
- le contrat de la prestation listant précisément le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre décrite au contenu, pour assurer la qualité de l'accompagnement et sa conformité aux attendus ;
- RIB du propriétaire.

1.2. Composition du dossier de demande de paiement :
- le formulaire de demande de versement de la Communauté de Communes Sud Estuaire signé (annexe 2) ;
- le document de suivi de chantier ;
- le document de fin de travaux (réception...) ;
- si applicable : un déclaratif des autres aides obtenues ;
- la facture du maître d'œuvre listant précisément le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre réalisée et décrite précédemment, pour assurer la qualité de l'accompagnement et sa conformité aux attendus.

2. Modalités de versement de l'aide

Le versement de l'aide se fera en une seule fois à la réception de la demande de versement de l'aide (si dossier complet).

3. Délais de réalisation

Le délai global de réalisation ne devra pas excéder 3 ans suivant la notification de l'accord de la subvention.

Service Environnement - http://www.cc-sudestuaire.fr/accompagnement-a-la-renovation-des-logements/ 02 40 27 75 15 Communauté de Communes Sud Estuaire – Service environnement, 2 rue Jules Ferry - 44250 Saint-Brevin-les-Pins	**Pour les ménages :** **SudEstuaiRénov** - france-renov.gouv.fr 02 85 29 16 49 *Le vendredi matin sur RDV :* 2 place de l'Hôtel de ville - 44250 Saint-Brevin-les-Pins *Le jeudi après-midi sur RDV :* 65 boulevard de l'astrolabe – 44560 Paimboeuf

ANNEXE 1 : DEMANDE DE SUBVENTION – CHÈQUE « MAITRISE D'OEUVRE »

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Monsieur et Madame ☐ Autres :

NOM(S) et Prénom(s) / Nom du syndic :

Tél :

Email :

Adresse des travaux :

N°et nom de la voie :

CP : Ville :

Date :

Je soussigné(e)/Nous soussigné(e)s :

sollicite(ons) une aide financière de la Communauté de Communes Sud Estuaire, dans le cadre de la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre en vue d'une rénovation globale situé à l'adresse ci-dessus, réalisée par :

Je/Nous reconnais(sons) avoir pris connaissance des conditions d'attribution et je m'/nous nous engage(ons) à respecter le règlement « Chèque-Maîtrise d'œuvre ». À défaut, la subvention ne pourra pas m'être versée.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Signature(s) du (des) bénéficiaire(s)

POUR LES MENAGES : AVIS DU/DE LA CONSEILLER(ERE) SudEstuaiRénov, À L'ENGAGEMENT

Réservé à l'administration

NOM/Prénom :

Devis de maîtrise d'œuvre conforme :

Devis à ajuster :

Fait le :

Signature

ANNEXE 2 : DEMANDE DE VERSEMENT

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Monsieur et Madame ☐ Autres :

NOM(S) et Prénom(s) / Nom du syndic:

Tél :

Email :

Je vous informe que la prestation de maîtrise d'œuvre ayant fait l'objet de la demande de subvention est finalisée.

Je sollicite en conséquence la subvention et son versement correspondant sur mon compte bancaire.
Je vous adresse également les pièces et documents que vous m'avez demandés lors de la notification.
J'atteste sur l'honneur et certifie que la prestation de maîtrise d'œuvre a été réalisée conformément aux engagements initialement souscrits et que les factures, concernent bien le logement/la copropriété situé(e) :

N°et nom de la voie :

CP : Ville :

Fait à le

Nom et prénom du(des) signataire(s) :

Signature(s)

POUR LES MENAGES : AVIS DU/DE LA CONSEILLER(E) SudEstuaiRénov
Réservé à l'administration

Date du rendez-vous avec le/la conseiller(ère) SudEstuaiRénov:

Je soussigné(e) :

conseiller(ère) SudEstuaiRénov, atteste la conformité de la prestation de maîtrise d'œuvre réalisée.

Fait le

Signature